

Vous avez dit démocratie ?

Je considère la thèse si à la mode de la victoire finale du néolibéralisme (que l'on confond avec l'essence même de la démocratie) comme extrêmement dangereuse, car elle constitue un formidable alibi à la démobilisation sociale et politique, au moment précis où, justement, la vigilance, la lucidité et l'action s'imposent. [...] Dans les pays libres, l'anesthésie a remplacé la liberté. La démocratie, à l'aube du 21^e siècle, n'est plus qu'une paix sociale sans dignité et sans avenir¹.

Pierre Vallières

La démocratie n'est plus à l'ordre du jour de nos gouvernements. De façon symptomatique, lors du printemps de 2012, un ministre du Parti libéral du Québec (PLQ), courroucé par le mouvement étudiant, a lancé aux journalistes que si des gens désirent faire valoir leur opinion, ils n'ont qu'à « mettre leur face » sur une pancarte et solliciter un mandat. Un jeune étudiant contre une machine à lever des fonds ; tel est le rapport de force établi par notre état de droit(e) actuellement. Ce qui est en cause, ce ne sont pas les élections, mais la démocratie. Vous ne faites plus la différence ? Ça fait l'affaire de bien des gens. Des gens qui saisissent l'opportunité et se font un plaisir de combler le vide laissé par nos responsabilités citoyennes non assumées. Sur ce point, la corruption que nous révèle la Commission Charbonneau n'est qu'un épiphénomène du désengagement des citoyens envers leur démocratie ; des citoyens qui, précisément, oublient que la démocratie ne peut exister sans être investie par eux.

La démocratie en déficit d'attention

Il est troublant de voir que des prophètes de malheur comme Gilles Leclerc² on su prédire le gâchis actuel (corruption, cynisme, faible taux de participation aux élections, vigueur du PLQ, etc.) avec acuité alors que plusieurs prétendent aujourd'hui le découvrir avec désarroi. En 1960, Leclerc rappelle d'abord que « Contrairement aux animaux et aux plantes, l'homme est le gardien et le garant de son humanité³. » Il ajoute ensuite que « L'humanité chez l'homme n'est pas naturelle, elle a été conquise » et que,

¹ Pierre Vallières, *Le devoir de résistance*, Montréal, VLB éditeur, 1994, p. 12 et 91.

² Poète et essayiste, auteur de *Le journal d'un inquisiteur* (1960).

³ Gilles Leclerc, « Prométhée ou Schweitzer », *Cahier pour un paysage à inventer* (n° 1), Montréal, 1960, p. 10.

conséquemment, « il n'est peut-être pas présomptueux d'imaginer qu'elle pourra se dissoudre et disparaître du marché, si la conquête s'arrête ou se fige sous quelque prétexte que ce soit⁴ ». Il s'en prend à « l'homme de la masse, qui, à cause de la loi du moindre effort inscrite dans sa peau, aspirera sans cesse à ne plus être homme pour se décharger enfin du joug de la liberté » et conclut :

L'évangile exigeait trop de l'homme pour jouir longtemps d'une très bonne presse. Survînt alors la démocratie qui, elle, ne demandait rien à l'homme, si ce n'est d'être un bon citoyen, en somme payer ses taxes, lire les journaux et croire au bonheur. La démocratie venait accorder tous les droits à l'homme, mais aucun devoir. Fulgurante séduction qui, en flattant la vanité de l'homme de la rue et en défiant sa médiocrité, emporta dans un coup de vent l'assentiment des foules et la complaisance des hiérarchies⁵.

Ce « déficit d'attention » démocratique et ses effets sont bien réels ; mais, si on regarde du côté de ceux, encore nombreux, qui souhaitent participer aux décisions qui les concernent, on constate un autre problème – qui est l'objet principal de cet article –, celui de l'écart entre la volonté populaire et le relai politique de cette volonté⁶. Cette fracture se trouve pourtant inscrite au fondement de notre système représentatif, celui-ci provoquant un conflit d'intérêt – en son sens le plus littéral – entre des partis préoccupés par leur élection et des citoyens préoccupés par mille et une autres choses. Une fois le pouvoir remporté, les préoccupations des citoyens n'intéressent pas davantage les partis pour qui le pouvoir à conserver devient la priorité. L'élection, la consultation aux quatre ans, n'est plus alors qu'un simulacre, un alibi donnant toute sa légitimité au pouvoir qui peut alors nous rappeler, en des temps troubles, qu'il détient un mandat de la population, qu'il a été « mis en place pour prendre des décisions », bref : le vote populaire est devenu une façon pour le pouvoir de n'en faire qu'à sa tête⁷. Fernand Dumont le résume ainsi :

⁴ *Ibid*, p. 11

⁵ *Ibid*, p. 13.

⁶ Pour ce qui est de la confiscation de la démocratie par l'idéologie néolibérale, je renvoie le lecteur au documentaire de Richard Brouillette, « L'encerclement – La démocratie dans les rets du néolibéralisme », *Les films du passeur*, 2008. Quel est le réel pouvoir de nos élus ? Cette question n'est pas abordée dans cet article, qui demeure au niveau le plus élémentaire de notre système représentatif et électoral.

⁷ « Au lieu de voir la démocratie comme le résultat d'une succession de conquêtes glorieuses remportées par le peuple, conscient de sa force, sur l'inertie d'une oligarchie arc-boutée sur ses privilèges, voyons le processus de démocratisation occidentale comme la suite d'adaptations entreprises par l'oligarchie pour consolider sa domination et se préserver des éruptions populaires trop débordantes d'empathie révolutionnaire. » Guillaume de Rouville, « L'Oligarchie a fait un rêve », *Les 7 du Québec*, 15 septembre 2013, <http://www.les7duquebec.com/7-dailleurs-invites/loligarchie-a-fait-un-reve-2/> [consulté le 2 novembre 2013].

Du haut du pouvoir *légitime*, on leur a rétorqué qu'ils demandaient des choses impossibles. Peut-être. Mais les rêves ne se conjuguent avec la rationalité que si la spontanéité de la participation fait sa jonction avec les mécanismes politiques. Pourquoi les gouvernements ne l'ont-ils pas compris et n'ont-ils pas, du même coup, accéléré la réforme d'institutions administratives et législatives mieux adaptées au patronage et à la bureaucratie qu'à la participation⁸ ?

La question de Dumont apparaîtrait tristement naïve si on le croyait dupe de la réponse. Quarante ans plus tard, ne soyons pas dupe nous-mêmes et posons nous une nouvelle question : vivons-nous encore en démocratie ? Constatons les faits.

Le système parlementaire britannique et le bipartisme

Au sein du British North America, les partis ne sont apparus qu'au début du dix-neuvième siècle. À l'Assemblée, le Parti canadien s'oppose alors au Tory Party. Les « partis » émergent donc de la division de l'Assemblée en « parties », des coalitions de députés indépendants réunis par la nécessité de faire front commun autour de la question constitutionnelle⁹. Par la suite, la nouvelle constitution née de la Confédération viendra confirmer la tendance au bipartisme à laquelle conduit naturellement le système parlementaire britannique – et le scrutin uninominal majoritaire à un tour qui le caractérise. S'il fut sans doute un acquis considérable en son temps, nous devrions peut-être nous inquiéter du fait que ce système n'a pas évolué depuis. Par exemple, le bipartisme conforte l'immobilisme sur certains enjeux jugés secondaires (droits des Premières nations, réforme du mode de scrutin, etc.), sinon carrément nuisibles au pouvoir établi (droits des Premières nations, réforme du mode de scrutin, etc.). Ces enjeux s'accumulant, la force d'inertie demande alors une mobilisation considérable pour être brisée. Quand une telle mobilisation se présente, il y a tous les risques qu'elle soit qualifiée d'« inacceptable » dans ses manifestations. À l'usure, la seule chose devenant acceptable étant la reproduction du même, chacun des partis n'a plus qu'à se présenter comme le plus compétent pour mener le même type de gouvernance, à la différence de quelques bonbons offerts aux intérêts qui le supporte, de quelques invectives lancées à « l'opposition » et de quelques débats sociétaux en guise de distraction et qui ne concernent en rien les structures fondamentales de la démocratie.

⁸ Fernand Dumont, *La vigile du Québec*, Bibliothèque québécoise, Montréal, 2001 [1971], p. 220.

⁹ Si bien que les noms des partis ne sont pas tout à fait officiels. Le Parti canadien fut également appelé « Parti réformiste », « Parti populaire », « Parti patriote » et même... « Parti libéral ». Le camp adverse est aussi appelé « Parti constitutionnel ». Éric Bédard, *Les Réformistes*, Boréal, Montréal, 2009.

Le « régime de notables¹⁰ » de la monarchie constitutionnelle *canadian* ne correspond pas à la tradition politique du peuple québécois, d'origine française et naturellement porté vers l'esprit de la république démocratique. Succédant à l'absolutisme monarchique, notre système parlementaire en conserve plusieurs traces. Pensons-y : le bipartisme équivaut à offrir un choix de plus que de ne pas en offrir. Il s'agit de la plus petite concession du pouvoir décisionnel au peuple qu'on puisse faire. L'avantage de se constituer en parti est de pouvoir prédire le résultat de l'élection à peu de chose près (plus ou moins une chance sur deux) et, une fois l'élection remportée, de bénéficier d'un pouvoir quasi... absolu en réduisant automatiquement à néant le pouvoir effectif des députés de l'assemblée législative qui sont exclus du pouvoir exécutif (le gouvernement). À l'intérieur même du gouvernement, les députés sont invités à déléguer leur propre pouvoir à l'exécutif du parti (le cabinet ministériel, incluant le premier ministre non nommé par le peuple¹¹). Conquérir d'un seul coup les pouvoirs législatifs et exécutifs peut, en ce sens, être considéré comme une corruption du système ; ou, si on préfère, sa mise à profit, car la prétention à un tel pouvoir peut être marchandée. Par exemple, pour sa campagne de 1872, John A. MacDonald, « Père de la confédération », a demandé 360 000 \$ à l'entrepreneur Hugh Allan en retour de l'octroi irrégulier du contrat de construction du chemin du Canadian Pacific¹². D'où l'adage : petit train va loin.

¹⁰ « [L]e parlementarisme britannique est d'abord et avant tout un régime de “ notables ”, c'est-à-dire un système qui favorise, par le recours aux élections, un “ type d'élite particulier ” (Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, 1996). Ce régime est fondé sur des principes formulés explicitement dans le but de réserver l'exercice du pouvoir politique au petit nombre. Dans les faits, comme en théorie, c'est un régime qui confère une grande stabilité politique au prix de la qualité démocratique de l'espace public. » Martin Breugh, « Vers des pratiques émancipatrices », *Relations*, Montréal, mai 2012, no 256, <http://www.cjf.qc.ca/fr/rerelations/article.php?ida=2874> [consulté le 2 novembre 2013].

¹¹ « La fameuse “ ligne de parti ”, si souvent décriée par les citoyens, est issue de ce principe du gouvernement responsable enchâssé dans le parlementarisme canadien. La bonne marche du gouvernement réside dans la confiance du parlement, qui est construite par la discipline de parti. Cette “ ligne de parti ”, qui pourrait être assouplie considérablement dans un régime présidentiel, est dans les faits imposée par le cadre constitutionnel canadien et inhérente au parlementarisme de type britannique – protégé par la loi constitutionnelle de 1982. » Amélie Descheneau-Guay, « Le corset canadien », *Relations*, Montréal, mai 2012, no 256, <http://www.cjf.qc.ca/fr/rerelations/article.php?ida=2877> [consulté le 2 novembre 2013]. « Au Québec, nos seules élections sont législatives. Le chef du parti qui remporte la majorité à l'Assemblée législative, celle qui vote les lois, devient automatiquement le chef d'État, et détient le pouvoir exécutif. Le même parti majoritaire nomme les juges, qui exercent ensuite le pouvoir judiciaire. Les trois premiers pouvoirs sont donc réunis en un seul, celui du premier ministre. » Nicolas Falcimaigne, « Un “ faux ” scandale », *Ensemble*, 11 mars 2014, <http://www.journalensemble.coop/article/2014/03/un-faux-scandale/538>, [consulté le 12 mars 2014].

¹² Rien là d'étonnant, comme nous le rappelle un récent jugement de la Cour d'appel du Québec sur le projet de réforme du Sénat par le gouvernement fédéral, jugement qui stipule que « Les historiens reconnaissent que le Sénat devait avoir les fonctions suivantes pour les Pères de la Confédération : [...] Représentation de la minorité anglophone établie au Québec ; [...] Donner un droit de regard aux plus nantis, incluant la possibilité de contrôler les excès des élus ». Alec Castonguay, « Cour d'appel et réforme du Sénat : le

Le poids des médias

Aujourd'hui, à l'importance de l'argent s'est ajoutée celle des communications. Un parti a un nom, un logo, un slogan, un chef (une « tête d'affiche »), bref : un dossier de presse. Les statistiques prouvent que le taux de présence médiatique des partis en campagne électorale tend à être proportionnel à leur appui au scrutin. Le financement des partis, occulte ou non, observe le même type de corrélation : les partis proches du pouvoir (c'est-à-dire ceux qui bénéficient de la plus grande présence médiatique) récoltent davantage d'argent, et inversement.

L'éducation de la population

Plus ou moins 50% des Québécois sont analphabètes ou illettrés. Ces gens ne peuvent pas lire un programme de parti. Les politiciens en profitent pour réduire des enjeux complexes à des slogans dans le cadre de débats télévisés. Plusieurs partis sont exclus de ces débats sur décision arbitraire des médias. Par un raisonnement on ne peut plus tautologique, les candidats invités sont dès lors qualifiés de « principaux candidats », puisque seuls les principaux candidats sont invités. À quelques jours du scrutin, on nous invite à faire notre « devoir » : aller voter. Mais on se garde bien de dire que le véritable devoir, c'est de s'informer avant d'aller voter ; que, sans éducation politique, sans pensée critique, sans perspective historique, sans engagement citoyen, la démocratie n'est qu'un mot. Le système mis en place le fut par des gens de pouvoir, possédant le capital et les hautes fonctions. Le système (dans les faits une oligarchie libérale) leur sied toujours bien et leur voix y est toujours bien représentée. À l'opposé, plus un citoyen est démuné et isolé au sein d'une société fragmentée, moins il a de voix¹³. Pourtant, l'État est le seul qui peut prétendre à une vue d'ensemble de la société qui lui permettrait de compenser les déséquilibres plutôt que de les renforcer. Comme l'écrit Fernand Dumont, « La poursuite

passage cocasse du jugement », *L'actualité*, 24 octobre 2013, <http://www.lactualite.com/opinions/le-blogue-dalec-castonguay/jugement-de-la-cour-dappel-du-quebec-sur-la-reforme-du-senat/> [consulté le 1^{er} novembre 2013].

¹³ « Prenons un exemple parmi tant d'autres possibles. Qui peut prétendre que les 50 millions d'Américains vivant aujourd'hui sous le seuil de pauvreté vivent en démocratie ? Comment peut-on justifier que dans un pays aussi puissant et riche et qui a connu une croissance quasi-ininterrompue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale il y ait une telle proportion de personnes vivant dans la misère ? [...] Que signifie jouir du droit de vote et de la liberté d'expression lorsque l'exercice de ces droits ne permet pas de survivre décemment, ni de remettre en cause l'un des fondamentaux libéraux de l'oligarchie ? » Guillaume de Rouville, « L'Oligarchie a fait un rêve », *Les 7 du Québec*, 15 septembre 2013, <http://www.les7duquebec.com/7-dailleurs-invites/loligarchie-a-fait-un-reve-2/> [consulté le 2 novembre 2013]. Pour ma part, je ne cherche pas à faire une critique du capitalisme, mais simplement à faire valoir que la répartition de la richesse et l'accès à l'éducation, en plus d'être des valeurs fondamentales, sont des conditions essentielles à la démocratie. Par ailleurs, le Fond Monétaire International (FMI) reconnaît lui-même que les écarts de richesse à l'intérieur d'un État représentent un facteur nuisible à l'économie.

du bien commun dont l'État est le principal responsable se ramène à un objectif bien précis : donner une forme aux aspirations des hommes¹⁴. »

La carte électorale

En vertu de notre mode de scrutin, tous les votes ne sont pas égaux. La Loi tolère une marge d'erreur (qui fait de vous une erreur si vous êtes dans la marge), comme on peut lire sur le site Internet du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) :

Le critère sur l'égalité du vote consiste à regrouper un nombre d'électeurs à peu près égal au sein de chaque circonscription du Québec. La Loi précise que le nombre d'électeurs dans une circonscription ne peut être inférieur ni supérieur à plus de 25 % par rapport à la moyenne¹⁵.

Plus et moins 25 %, additionnés, cela fait un écart considérable. Dans certains cas, la disproportion est plus grande encore et ceci se justifie au nom du principe pour le moins ambigu de « représentation effective¹⁶ ». Pour mieux représenter certaines régions, on survalorise le vote de leurs électeurs. Ce que la Loi ignore, c'est que, un député étant aussi membre d'un parti, les enjeux locaux de chacun, légitimes, viennent brouiller les orientations politiques de tout un État. La Loi sous-entend donc que la « représentation effective » est avant tout régionale et non provinciale ; nous ne ferions que voter pour un candidat, et non pour un parti. Pourtant, quelle représentation nous procure un député muselé par la ligne de son parti au pouvoir, sinon dans l'opposition ? La Loi ne dit rien à ce sujet. Alors, posons-nous la question : cela procure-t-il quoique ce soit aux gens de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine – dont le nombre d'électeur se situe à 75% sous la moyenne provinciale – d'envoyer un député à l'Assemblée ? Les Montréalais, eux, échangeraient probablement quelques députés pour un seul maire compétent avec des pouvoirs « effectifs », c'est-à-dire décentralisés du provincial vers le régional. D'ailleurs, comme la carte électorale de Montréal est gelée (étant acquise au PLQ depuis des décennies), les intérêts régionaux de Montréal ne comptent pour rien dans la balance au niveau provincial.

Moins que de compter pour des sous-voies, en vérité, plus de 50% des votes ne comptent que pour... 0%. C'est que, à l'intérieur des circonscriptions – où plusieurs partis se font la

¹⁴ Fernand Dumont, *La vigile du Québec*, *op. cit.*, p. 125.

¹⁵ Site Internet du Directeur général du Québec, <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/carte-electorale/criteres-de-delimitation.php> [consulté le 8 novembre 2012].

¹⁶ « Néanmoins, la Commission de la représentation électorale (CRE) peut établir une circonscription d'exception, c'est-à-dire qui déroge au critère du ± 25 %, si elle estime que cette décision permet d'atteindre le but de la Loi : la représentation effective ». *Ibid.*

lutte malgré que seuls deux d'entre eux aient des chances réelles de former un gouvernement –, les candidats élus récoltent souvent moins de 50% des voix. Les autres voix ne comptent que pour... rien. Plus de la moitié de la population votent donc pour... rien. Et ce sans compter que le vote blanc n'est pas comptabilisé¹⁷. On dira que, au moins, chaque vote rapporte un certain montant au parti qui reçoit ce vote. Mais ceci renforce plutôt un effet pervers : les partis riches attirent plus de votes que leurs compétiteurs ; ils s'enrichissent donc plus que leurs compétiteurs, et la boucle est bouclée. En théorie, l'argent est distribué « démocratiquement » ; en pratique, ce système montre le chemin à suivre. Le problème du financement n'est cependant rien en comparaison de celui des dépenses électorales et de la visibilité médiatique – les dépenses les plus importantes étant précisément les publicités télévisées. Tant qu'on ne décidera pas de limiter sévèrement les dépenses des partis afin de niveler les chances, nous aurons un système politique à – au moins – deux vitesses.

Les effets du système sur le comportement

Les distorsions mentionnées ci-dessus, inscrites dans la Loi, altèrent également le comportement des citoyens. Notamment, elles influencent les candidats (avant tout eux-mêmes des citoyens) à se présenter sous une bannière plutôt qu'une autre afin d'avoir quelque chance d'être élu. On peut citer l'exemple de Michael Ignatieff qui, revenu au Canada par ambition¹⁸, a logiquement choisi la bannière du Parti libéral du Canada (PLC). Le système tue dans l'œuf l'idée d'indépendance d'esprit et présentent l'exercice du pouvoir comme seule finalité de l'engagement politique. Pourtant, dans une démocratie, faire partie d'un gouvernement ne veut pas dire exercer le pouvoir – ce qui est plutôt le propre du despotisme –, mais représenter les luttes à l'œuvre dans la société¹⁹. Ce contexte décourage des gens – précisément ceux dont on aurait tant besoin – de se présenter comme candidats. Les électeurs se retrouvent avec moins de choix, contraint de voter pour « le moins pire », de se dire que l'un et l'autre parti ne change rien, ce qui est à peu près vrai. Le bipartisme – surtout s'il s'articule essentiellement autour de la même question irrésolue depuis plus de 250 ans – polarise les débats au point

¹⁷ Voir les revendications du Parti nul à cet égard. <http://www.partinul.org/fr/mission/>

¹⁸ « Michael Ignatieff s'était lancé “ par ambition ”, *Radio-Canada*, 28 septembre 2013, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2013/09/28/002-michael-ignatieff-memoires-ambition.shtml> [consulté le 29 septembre 2013].

¹⁹ Faut-il faire semblant d'oublier les conflits au profit de la sécurité? [...] Au contraire, faut-il accueillir les conflits et nourrir un projet qui tente aussi bien de les assumer que de les dépasser ? Alors s'ouvre encore la voie de la démocratie qui reconnaît que le droit naît de la lutte, que la paix est l'utopie que tâche de réaliser la justice ». Fernand Dumont, *La vigile du Québec*, Bibliothèque québécoise, Montréal, 2001 [1971], p. 211.

de les rendre stériles, d'autant qu'à cet effet de polarisation ce conjugue celui de resserrement vers le centre de l'échiquier idéologique, ceci afin de ratisser suffisamment large pour ne pas laisser « l'opposition » remporter la lutte. Pour résultat, les candidats invitent les gens de leur circonscription à ne pas « diviser le vote », à « voter stratégique »... Une démocratie malade est bien celle qui décourage les gens d'y participer. Lorsqu'un parti, toujours le même (en l'occurrence le PLQ), est avantagé par un faible taux de participation, il y a péril en la demeure. En définitive, le plus grave problème n'est pas le fait que l'action politique se trouve gommée, qu'elle ne puisse se déployer que par des moyens détournés, mais que les idées qui l'irrigue se figent à leur tour, étant devenue inutiles, voire encombrantes.

Le tripartisme

Certains – comme le sociologue Mathieu Bock-Côté²⁰ – tentent de nous rassurer en nous disant que, dans son ensemble, le système fonctionne, que les institutions perdurent et que les partis se renouvellent. C'est faire très peu de cas non seulement de tout ce qui a été écrit ci-dessus, mais c'est surtout faire très peu de cas du citoyen à qui on demande de participer volontairement – sinon par devoir – à un système prétendument représentatif. Qui veut participer à un système qui fonctionne « dans son ensemble » ? Ne peut-on pas aspirer, parvenu au vingt-et-unième siècle, à un système démocratique du vingt-et-unième siècle ? Par ailleurs, s'il est vrai que les partis naissent et meurent, c'est souvent sans n'avoir jamais pris le pouvoir. C'est le cas au Québec où, depuis plus de quarante ans, les deux mêmes partis s'échangent le pouvoir avec la régularité d'une horloge. Vu de loin, cet équilibre pourrait sembler traduire un consensus social. En regardant de près, on constate qu'aucun gouvernement ne récolte plus 50% des votes à son élection et qu'il y a donc toujours une majorité de gens contre le pouvoir en place. La faillite du tripartisme est patente. Elle conduit régulièrement à la fusion de deux partis en un seul, ce qui appauvrit pourtant la teneur du débat, la représentativité des citoyens et... la démocratie. Invariablement, la création d'un troisième parti se bute à ce paradoxe : ce nouveau parti soustraira des voix au parti dont il est le plus près sur le plan idéologique, favorisant l'élection du parti auquel il est le plus en opposition.

²⁰ Voir « Option Nationale – Débat sur le mode de scrutin », *YouTube*, vidéo mis en ligne le 2 novembre 2012, http://www.youtube.com/watch?v=R2Pv_emYhwg [consulté le 14 mars 2014].

L'intelligence politique

Certains électeurs sont dénués d'intelligence politique. Ceci peut sembler un jugement de valeur, alors qu'il s'agit d'un fait observable. Dans des *vox populi* réalisés au plus fort de la crise affectant leur hôtel de ville, certains citoyens de Laval continuaient de soutenir le maire, aussi bien avant qu'après son inculpation pour gangstérisme et malgré qu'il ait occupé son poste depuis plus de vingt ans, parfois sans opposition partisane au conseil. Malgré, encore, de nombreuses allégations de journalistes, une dénonciation en commission d'enquête et des perquisitions policières, on a pu entendre un citoyen louer la vision du maire, un autre en faire la victime d'un système pour lequel on ne peut rien faire... Évidemment, en étant aussi démuni sur le plan intellectuel, on ne peut pas grand-chose à quoi que ce soit, surtout si on s'y met en groupe. Ce qu'il y a d'alarmant au manque d'intelligence politique de ces gens pour qui la corruption ne peut être enrayée, c'est que, logiquement, ils devraient se décourager, abdiquer et ne pas aller voter ; alors que, plutôt, ils préfèrent continuer à brouiller les cartes et à empêcher ceux qui ont une vision d'espoir de réussir là où eux échouent. Si bien que les partis n'ont plus besoin de gens informés pour se faire élire ; conséquemment, ils n'ont aucun intérêt à élever la rigueur de leur discours – et encore moins celle de leur action, bien à l'abri derrière ce discours²¹.

La reddition de compte

La démocratie sous-entend que les incompetents et les fraudeurs seront exclus du pouvoir par un peuple éclairé. Sur ce plan encore, notre démocratie actuelle est un échec. Ainsi, le PLQ a pu miser sur la haine des uns envers les étudiants grévistes et le sentiment d'appartenance des autres envers le Canada pour s'assurer de bons nombres de voix, malgré que ce parti, historiquement, ait su provoquer *fiasco* sur *fiasco*. Autrement dit, les humeurs de l'électeur et l'emportent sur l'évaluation critique d'un bilan. Par exemple, Jean-Marc Fournier, alors ministre de l'Éducation, était occupé, en 2005, à rabrouer les étudiants en colère contre la conversion de bourses en prêts plutôt que de prévenir le scandale de l'Îlot Voyageur qui allait nous coûter beaucoup plus cher. Coût de son imputabilité politique ? Après avoir touché 75 000\$ d'indemnité de départ, il devient éventuellement chef intérimaire de son parti, sans rien perdre de son arrogance alors que

²¹ « Quand les citoyens sont considérés comme des citoyens et pas seulement comme du bétail électoral, ils se comportent en adultes et non plus comme un troupeau. À l'inverse, beaucoup de partis politiques se conduisent comme des acheteurs de votes. Ils sont des chasseurs cueilleurs, alors qu'il faut des agriculteurs. Ils ne font plus leur travail : celui de mobiliser en instruisant. » Béatrice Vallaeys, « David Van Reybrouck : “ Les élections n'ont jamais été conçues pour être démocratiques ” », *Libération*, 7 mars 2014, http://www.liberation.fr/politiques/2014/03/07/les-elections-n-ont-jamais-ete-concues-pour-etre-democratiques_985329 [consulté le 18 mars 2014].

s’amorce la plus longue Commission d’enquête de l’histoire du Québec chargée d’essuyer la traînée d’immondice laissée par la limace libérale qui étend sa fange partout où elle passe et peu importe les protagonistes brandissant sa bannière débilante. Nous avons une responsabilité : il y a à la fois les anarchistes, les méga-corporations et la droite populiste qui unissent actuellement leurs voix pour saboter la démocratie représentative de même que son expression dans un État à qui on confie la tâche de veiller au bien commun et il faudrait bien qu’on cesse de leur donner des arguments.

Le chemin

Pour sortir de ce cauchemar, il faut voter pour un parti qui propose une réforme du mode de scrutin et des institutions politiques (nationales, régionales et municipales) dans le cadre d’une Constitution de la République démocratique du Québec (indépendant), un véritable État au sein duquel pourront se tenir les débats qui concernent notre peuple sans l’obstruction de débats portant sur l’existence de notre peuple²². Ce chemin, seul le Parti

²² « [T]ant que la question nationale restera irrésolue, tant que le Québec restera une province au sein du Canada, le “ pouvoir du peuple ” québécois et ses initiatives de renouvellement de la démocratie resteront entravés par les principes mêmes qui fondent ce pays. Les revendications de liberté et d’autonomie collectives portées par le projet de souveraineté du Québec sont foncièrement incompatibles avec le cadre canadien. En effet, au Canada, le principe de la primauté du droit sur le politique, loin de s’inspirer des idéaux de la démocratie, s’est imposé lors de l’adoption de la loi constitutionnelle de 1982. (Gilles Bourque et Jules Duchastel, “ Démocratie et identité postnationale ”, *Le Devoir*, octobre 1996) Cette constitutionnalisation de la citoyenneté particulariste – la seule reconnaissance des droits nationaux étant ceux des Autochtones – fait en sorte que toute référence à un horizon commun qui réunirait les citoyens au delà de la promotion de leurs droits catégoriels respectifs est impossible. Pourtant, il n’existe pas de citoyenneté sans une culture ni un territoire communs; la démocratie est toujours enracinée dans une communauté politique. La communauté nationale permet de fonder un horizon commun qui dépasse les intérêts des groupes sociaux. Le danger de cet individualisme ainsi constitutionnalisé, ancré dans la culture et les textes canadiens, réside dans la possible ghettoïisation des individus dans leurs groupes d’appartenance, au détriment d’un lien politique les rassemblant au-delà de leurs attaches particulières. » Amélie Descheneau-Guay, « Le corset canadien », *Relations*, Montréal, mai 2012, no 256, <http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?id=2877> [consulté le 2 novembre 2013]. Voir aussi : « Les pays les plus avancés dans l’innovation démocratique en Europe sont souvent ceux dont les populations sont assez petites : Islande, Irlande, Danemark, Hollande, Belgique. Ce qui me semble normal. L’innovation démocratique passe toujours du local au national, voire au transnational. Les petits pays européens sont des laboratoires démocratiques très intéressants. Par exemple, en Irlande, vient de s’achever la Convention constitutionnelle, où ont travaillé ensemble, une année entière, 66 citoyens tirés au sort avec 33 élus. Les résultats, tout récents, sont spectaculaires : cette assemblée de 99 participants a révisé 8 articles de la Constitution irlandaise, notamment celui sur le mariage homosexuel. » Béatrice Vallaeys, « David Van Reybrouck : “ Les élections n’ont jamais été conçues pour être démocratiques ” », *Libération*, 7 mars 2014, http://www.liberation.fr/politiques/2014/03/07/les-elections-n-ont-jamais-ete-concues-pour-etre-democratiques_985329 [consulté le 18 mars 2014].

Québécois (PQ), depuis le Parti canadien, l'a tenté²³. Ambitieux, il requiert de constituer un parti de coalition²⁴, si bien que « le Parti québécois s'est trouvé [...] à souffrir d'un excès de fonctions. Il faudra bien retrouver, dans une société normale, une pluralité de tendances et de niveaux au sein de forces vivantes et conflictuelles²⁵ », écrivait Fernand Dumont dès 1971. En effet, le PQ n'a pas su s'en tenir à sa raison d'être et sa coalition visionnaire s'est sclérosée en partisanerie réactionnaire, instrumentalisant la question nationale pour ensuite se satisfaire du pouvoir provincial²⁶. Un autre parti reprend actuellement le flambeau : Option nationale. Il n'a pas d'argent. Ni la faveur des médias de masse. Il parle de démocratie.

Simon Martin

simon@simonmartin.ca

Dernière révision : mars 2014

²³ Le Parti canadien, par les 92 résolutions, réclamaient une réforme constitutionnelle importante, plutôt que l'indépendance stricte du Bas-Canada. La volonté du PQ lors du référendum de 1980 était du même ordre. La réforme du mode de scrutin a quant à elle fait parti de la plateforme du PQ de 1969 à 2011.

²⁴ Le parti Québec solidaire (QS) est une coalition pour la gauche et non une coalition pour l'indépendance.

²⁵ Fernand Dumont, *La vigile du Québec*, Bibliothèque québécoise, Montréal, 2001 [1971], p. 221.

²⁶ « La mission première de ce parti n'était pourtant pas de gouverner mieux ou moins bien que les autres, mais plutôt de proposer de sortir de ce carcan provincial. À défaut de quoi le PQ se retrouve sous la protection de la loi de l'inertie pour ne proposer que l'alternance sans espérance. » Jean-François Nadeau, « La province », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/403466/la-province> [consulté le 25 mars 2014]. Pour s'en convaincre, il suffit de relater quelques faits. Le PQ a présenté un candidat contre le chef du parti indépendantiste d'Option nationale Jean-Martin Aussant, mais a laissé le champ libre au chef fédéraliste du PLQ Philippe Couillard dans la circonscription de son choix. La volonté du PQ de préserver le bipartisme et l'alternance d'un pouvoir polarisé en fait davantage un valeureux dignitaire de la Reine d'Angleterre qu'un patriote en lutte pour la libération nationale. Après avoir passé neuf ans dans l'opposition et plus d'un an au pouvoir, fort de milliers de militants et bénéficiant d'un financement important, le seul élément indépendantiste mis de l'avant par le PQ est une vague promesse, celle de produire un livre blanc. Plus récemment, lors de la campagne de 2014, le message du PQ est clair : « Le prochain scrutin ne porte pas sur l'avenir du Québec, a insisté Mme Marois lors d'un point de presse [...]. “ Nous sommes en campagne électorale. On n'est pas en campagne sur l'avenir du Québec [...]. Lorsque les Québécois iront aux urnes le 7 avril, ils voteront pour un gouvernement ”, a déclaré Mme Marois. » ... Ou comment prétendre former une coalition autour d'une idée dont on ne parle jamais... « PKP et Marois ne veulent plus parler de souveraineté », *Les Affaires*, 13 mars 2014, <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/gouvernement/pkp-et-marois-ne-veulent-plus-parler-souverainete/567171> [consulté le 13 mars 2014].